



FINANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CNAS du 20/12/2017
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION SOCIALE 2018
« 2018, un budget pour l'Action Sociale en baisse dans la période »

C'est toujours un moment important que celui de l'examen du budget prévisionnel pour l'action sociale. Derrière les chiffres, cet examen montre tout simplement ce que le ministère souhaite faire, ou ne pas faire pour ses agents l'année suivante, et c'est encore plus vrai en période de gel des salaires et des carrières, très clairement assumé par nos ministres, en totale contradiction avec les promesses présidentielles.

Du moins, la CFDT Finances salue la présentation, qui nous a permis de trouver rapidement les informations nécessaires à notre analyse et à notre expression. Nous avons donc repris la structuration, par périmètre d'action, du document soumis aujourd'hui à notre examen.

Concernant la restauration : nous actons favorablement le maintien de la tarification, sans augmentation, sur laquelle nous nous étions exprimé lors d'un GT précédent. Mais les problèmes de fond subsistent. Le maillage du territoire, en termes de solutions de restauration pour les personnels, coïncide de moins en moins avec celui des structures administratives, car celles-ci sont en rétractation rapide, en particulier à la Douane et à la DGFIP.

Puisque la méthodologie a été évoquée, nous souhaitons un état des lieux précis, en particulier des petites structures, et qu'on construise des perspectives pour la suite.

De manière connexe, nous ne reviendrons pas ici sur les dysfonctionnements de la carte APETIZ, mais, par contre, quelques mots sur les titres restaurants. En effet, leur valeur faciale (6€) ne permet pas aujourd'hui d'avoir accès, même à la restauration dite « rapide », ce qui introduit une inégalité de traitement entre les agents par rapport à la fois au coût et à la possibilité d'accéder à un point de restauration.

La CFDT revendique une restauration à la fois de qualité et de proximité. Dans ce sens, elle demande donc que soit systématiquement étudiée, en l'absence de restaurants ministériels, la possibilité de mettre en œuvre des restaurants interministériels, avec les administrations qui présentent les mêmes besoins que nous.

Sur la politique de vacances et de loisirs : nous l'avons dit à l'EPAF, même si nous entendons bien les contraintes de coût dans un périmètre très concurrentiel, il y a un vrai sujet autour des quotients familiaux. Aujourd'hui, la participation est clairement trop élevée pour certaines catégories de personnel. Il faut donc revoir les barèmes pour que ceux-ci soient de nouveau attractifs, ouvrir plus les plages d'accueil, ainsi que la base des bénéficiaires, et enfin améliorer la communication. Sur ce dernier point, nous savons que l'EPAF en est d'accord.

Enfin, un point maintes fois évoqué, et toujours en suspens, en particulier lors du CNAS du 05 juillet 2017, celui de la problématique des vacances de la Toussaint. L'organisation des séjours, actuellement à la charge des délégations locales, doit être transférée vers l'EPAF, dont le budget doit être abondé es ressources correspondantes.

CFDT-FINANCES.FR Fédération des Finances
Siège : 51 avenue Simon Bolivar
Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

federation@cfdt-finances.fr

S'agissant la politique en faveur du logement : le document préparatoire indique que la « subvention a été revue à la hausse de façon significative ». Soit. Mais pour la CFDT c'est juste « l'arbre qui cache la forêt », par rapport, d'une part, aux besoins, notamment dans les grandes agglomérations, mais pas que, d'autre part à une population de fonctionnaires qui est en train de se paupériser plus ou moins doucement, mais en tout cas très sûrement depuis une dizaine d'années.

Sur le volet « Aide à la parentalité » : là aussi, l'administration évoque une « hausse des moyens ». Pour la CFDT, cela relève plutôt de l'art du « Trompe-l'œil ». En effet, cette hausse concerne le CESU, et la réservation de nouvelles crèches, et en plus, elle relève du saupoudrage dans les faits.

Car, il y a de toute façon un vrai manque de crèches. Quelques exemples : à Nantes, dans le 44, l'offre est passée de 9 à 14, mais elle reste très largement insuffisante par rapport à l'arrivée massive de jeunes collègues. Dans le département 31, pour 3 places occupées, il y a 35 dossiers en instance.

De plus, du fait des remontées que nous avons du terrain, nous avons aussi des questionnements sur le contrôle « Qualité » de la prestation offerte par les crèches, parce que ce contrôle a, aussi, beaucoup, à voir avec les moyens que l'on y met.

Sur le soutien aux actions locales : la CFDT est pour une solidarité intergénérationnelle sans faille, et sans exception. En même temps, nous avons bien regardé les chiffres. Ceux-ci montrent que la part de retraités est en augmentation régulière.

Après cet examen, la CFDT pense que nous devons être très vigilant, pour éviter que les prestations de l'Action Sociale, qui doivent bénéficier logiquement à toutes les catégories d'ayant-droits ne s'orientent progressivement, mais massivement, à terme, vers une seule catégorie de bénéficiaires.

Pour illustrer où se situe notre inquiétude, rien de mieux qu'un exemple, celui de la délégation des Bouches du Rhône. En 2017, celle-ci a utilisé un budget de 111 247€, dont 6 971 dédiés au coin repas, 2 500 aux consultations juridiques, et 1300 à la santé publique. On arrive ainsi à seulement 10 % du budget « Action Sociale » réellement dédié aux actifs.

Sur un autre plan, 1% du budget seulement est consacré à la prévention. Cette tendance semble être la même pour tous les CDAS. Si c'est le cas, la CFDT estime qu'il est indispensable de mener une réflexion sur ces sujets pour l'avenir.

S'agissant du soutien aux activités socio-culturelles : nous notons que le niveau de la subvention est préservé. Cependant, nous avons des points d'interrogation, qu'il faudra repasser au crible de la méthode, en particulier sur un certain nombre de subventions que nous analysons, en l'état de ce qui nous est présenté, comme des doublons budgétaires, voire, sur le ton de la plaisanterie, bien sûr, dans certains cas, comme de la « concurrence déloyale ».

Venons-en à la protection sociale complémentaire : 4 millions de participation de l'Etat employeur à cette protection sociale complémentaire. Voilà ce que nous en disons : au lieu de l'euro mensuel « symbolique » versé par l'Etat pour la protection sociale complémentaire de ses agents, actifs et retraités, la Fédération des Finances CFDT revendique que 50 % de leurs cotisations soient pris en charge par celui-ci

La CFDT Finances estime que seule la création d'un tel système permettra d'amplifier et de sécuriser le financement de l'employeur, et d'améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Enfin la politique d'aide aux personnes en difficultés : la CFDT voudrait ici, d'abord, saluer l'immense travail accompli au quotidien par les collègues Assistantes Sociales, confrontées à la détresse d'un grand nombre de collègues. Nous l'avons déjà dit, et nous sommes ne plein dans le champ de la responsabilité de l'employeur, un grand nombre d'agent sont aujourd'hui en difficulté. Alors, 10 % de plus c'est bien, mais vu la paupérisation des fonctionnaires, cela suffit-il ? Un dégel des rémunérations et des carrières, pour la CFDT, ce serait beaucoup mieux.

Concernant enfin un point extrêmement important, celui de l'extension de l'Action Sociale aux collègues des COM : les choses avancent, mais elles avancent trop lentement. La CFDT demande donc un nouveau groupe de travail, pour en faire le bilan, corriger les choses encore perfectibles, et surtout accélérer les choses.

En conclusion : la CFDT Finances insiste à nouveau pour une meilleur communication vers les agents. Cet axe doit être prioritaire, afin de limiter les non-accès aux droits, et par là même, la sous consommation des crédits alloués. La CFDT insiste également, et à nouveau, pour une action sociale interministérielle qui constitue le socle commun à toutes les administrations, l'action sociale ministérielle permettant à chaque ministère de compléter ce socle commun.

Nous reviendrons sur l'ensemble des points, en particulier sur le projet de note d'orientation qui sera adressé aux présidents des Comités Départementaux de l'Action Sociale, au fil des débats.

Paris le 20 décembre 2017